

Entre M. le Maire de la Commune de Saint Sauveur d'Aunis d'une part

Et

L'organisateur :

Adresse :

Tel :

OBJET / NB DE PERSONNES :

LOCAUX UTILISES :

Salle Atlantique
(capacité max 200 pers.)

Salle des vignes
(capacité max 80 pers.)

Cuisine & Parc

Salle Aunis
(Réunion exclusivement)

Salle Charre
(Réunion exclusivement)

Salle Gatinelle
(Réunion exclusivement)

DATE/ DUREE :

TARIF :

Responsabilité civile - Police d'assurance n° :

(Couvre les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition)

Conditions d'utilisation :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles. Toute activité dommageable pour les locaux est strictement interdite (jeux de ballons, etc ...)

Les tables et chaises des salles ne doivent pas être utilisées en extérieur

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation qui sont affichées et visité les locaux et voie d'accès qui seront effectivement utilisés (état des lieux).

Mesures de sécurité

L'organisateur se désigne

Cette personne responsable de sécurité, devra être munie d'un portable. N° :

Elle sera chargée d'appeler les pompiers (18) ou Gendarmerie (17) ou le samu (15) ou centre de secours (112)

Elle est informée que les portes ne doivent pas être verrouillées à clef dans le temps d'utilisation.

Elle déclare avoir pris connaissance des consignes générales d'incendie de l'annexe spécifique aux salles utilisées et des emplacements des issues de secours qui doivent rester libres d'accès, ouverture de désenfumage, extincteurs, pharmacie et de l'interdiction de fumer dans les locaux.

Lors de la réservation, après avoir pris connaissance de la présente convention,

Il est demandé un chèque de caution de 200 €, établi à l'ordre du Trésor Public.

Ce chèque sera remis lors de la restitution des clés, et après état des lieux de sortie établi par un responsable municipal

Chèque N° :

Lors de la remise des clés et après état des lieux, il sera demandé un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public, du montant indiqué au tarif ci-dessus

Fait à Saint Sauveur d'Aunis, le
Le Maire,
Alain Fontanaud

L'organisateur,

RECU

Chèque n°

D'un montant de :

Pour le règlement de la location :

date :